

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-002

du 29 juin 2023

n°002

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.

POUVOIRS (7) : Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND

EXCUSES (3) : Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales relatif à l'arrêté des comptes des collectivités locales,

VU la note de présentation ci-jointe,

CONSIDERANT les documents ci-annexés décrivant :

- les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes votées dans le cadre du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2022,
- les réalisations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice 2022,
- les restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2022 des budgets,

CONSIDERANT que les comptes de gestion et financiers de l'exercice 2022 retraçant :

- l'exécution du budget,
- la situation de la comptabilité générale,
- la situation des valeurs inactives,

ont bien été fournis par le comptable public pour le budget principal et les budgets annexes,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230629-002****du 29 juin 2023****n°002****page 2/2**

Monsieur le Maire, ayant quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2022 tel qu'il est dressé dans le document annexé ;

- constate, pour **le budget principal** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2022	3 574 783,05 €	-802 529,86 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	5 074 783,05 €	-2 039 782,05 €
Résultat global après reports	5 074 783,05 €	-1 982 025,82 €

- constate, pour **le budget annexe des parcs de stationnement** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2022	-38 380,07 €	11 807,87 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	-113 581,76 €	-221 947,90 €
Résultat global après reports	-113 581,76 €	-230 394,55 €

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 F MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU DOMINGO, P. BARAUDON, P. BAZIN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 JP. ABELIN

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Rapporteur : monsieur Jacques MELQUIOND
Conseil municipal du 29 juin 2023

Adoption du compte administratif 2022

Note de présentation

Je vous invite à adopter le compte administratif 2022 de la ville de Châtellerault.

D'un point de vue réglementaire, ce compte administratif retrace les écritures de l'exercice 2022, constate la reprise des résultats cumulés fin 2021 et détermine les résultats cumulés fin 2022, pour le budget principal et pour le budget annexe des parcs de stationnement.

Compte tenu des engagements préparés par les différents services, les rattachements des charges à l'exercice de la section de fonctionnement (commandes effectuées en 2022, service fait en 2022 mais dépenses mandatées en 2023) ont été correctement réalisés, permettant d'avoir une présentation sincère du compte administratif.

Je vous rappelle enfin que le compte administratif 2022 présenté au conseil municipal est conforme au compte de gestion 2022 du comptable municipal, agent de la direction des finances publiques.

En accompagnement du projet de délibération et de la présente note, il est proposé un compte administratif, afin de permettre une meilleure appropriation des comptes.

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2022 de la section s'établit à 5 074 783,05 € après intégration du résultat antérieur reporté.

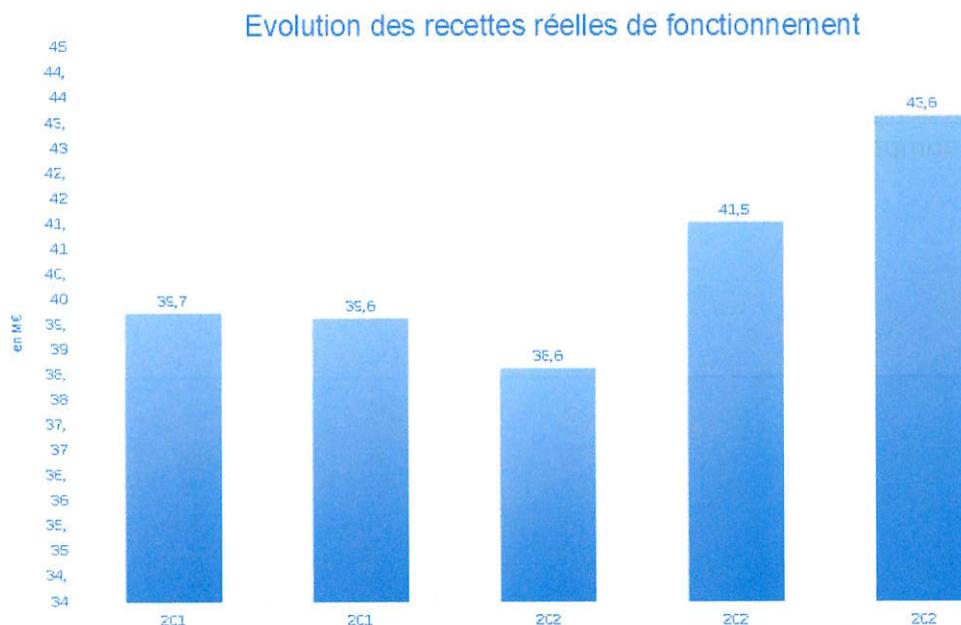
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **44,6 M€** dont **43,6 M€ de recettes réelle** qui sont constituées :

- **Des produits des impôts et taxes pour 29,6 M€** (28,8 M€ en 2021) dont 21,8 M€ de contributions directes contre 21 M€ en 2021, 5,2 M€ d'attribution de compensation (5,2 M€ en 2021), 0,54 M€ pour le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) (0,52 M€ en 2021).

- **Des dotations et participations pour 10 M€** (8,2 M€ en 2021). La différence avec 2021 s'explique essentiellement par l'encaissement d'une subvention relais reçue de la commission européenne d'un montant de 1,2 M€ pour l'amélioration de la gouvernance de l'assainissement solide dans 19 villes du Burkina Faso. Ce chapitre retrace également la dotation forfaitaire (DGF) d'un montant de 3,71 M€ (3,74 M€ à 2021), la dotation de solidarité urbaine (DSU) d'un montant de 1,70 M€ (1,61 M€ en 2021), des compensations d'exonérations fiscales de 1,88 M€ versées par l'Etat (1,66 M€ en 2021) et diverses autres participations et dotations reçues de différents partenaires.

- **Des produits des services et du domaine pour 3,0 M€** (recettes des services proposés à la population). Ils diminuent de 0,3 M€ par rapport au compte administratif 2021 (3,3 M€), en raison notamment des refacturations des services communs et des mises à disposition de services.

- **Des autres recettes réelles pour 0,9 M€**, comprenant les autres produits de gestion courante pour 0,35 M€ (les revenus des immeubles notamment), les atténuations de charges pour 0,2 M€, les produits exceptionnels pour 0,31 M€ (au lieu de 0,76 M€ en 2021), les produits financiers (0,07 M€).



Les recettes d'ordre s'élèvent à 1,07 M€.

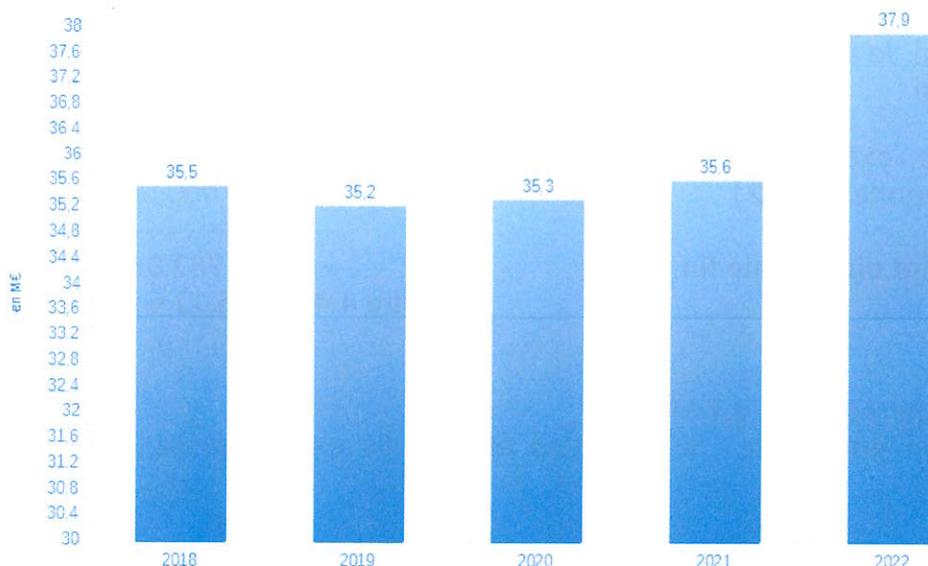
L'excédent de fonctionnement reporté de 2021 s'élève à 1,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 41,1 M€ sont inférieures de 3,5M€ par rapport aux crédits inscrits d'un montant de 44,6 M€ et contribuent ainsi à la constitution de l'excédent dégagé durant l'exercice.

Les dépenses réelles, d'un montant de 37,9 M€ (+ 2,3 M€) sont constituées :

- **Des charges de personnel à hauteur de 20,4 M€** en augmentation par rapport à 2021 (+ 1,2 M€) en raison notamment de la revalorisation des catégories C à compter du 1^{er} janvier (158 727 €), de l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai (266.231 €), de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet (242 183 €) et de l'intégration de 8 agents du CCAS pour un coût annuel de 298 318 €.
- **Des autres charges de gestion courante (chapitre 65) à hauteur de 9 M€** (8,2 M€ en 2021). Ce chapitre comprend le contingent du service départemental d'incendie (1,68 M€ en diminution de 4 %), les subventions au CCAS (3,27 M€) et à la caisse des écoles (162 K€), les subventions de fonctionnement versées aux associations (2,1 M€) et le reversement à Kaya (0,86 M€) de la subvention de la commission européenne.
- **Des charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 8 M€.** Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2021 (7,7 M€) en raison essentiellement de l'augmentation des fluides et des coûts de l'alimentation. L'augmentation de ce chapitre est particulièrement modérée en raison d'une météo favorable et des mesures d'économie. En effet, une modélisation sur la base de la consommation 2021 et des prix 2022 aboutissait à un surcoût de 0,73 M€.
- **Des charges financières (chapitre 66) à hauteur de 0,37 M€** en diminution (0,12 M€ par rapport à 2021) grâce aux faibles taux d'intérêts.

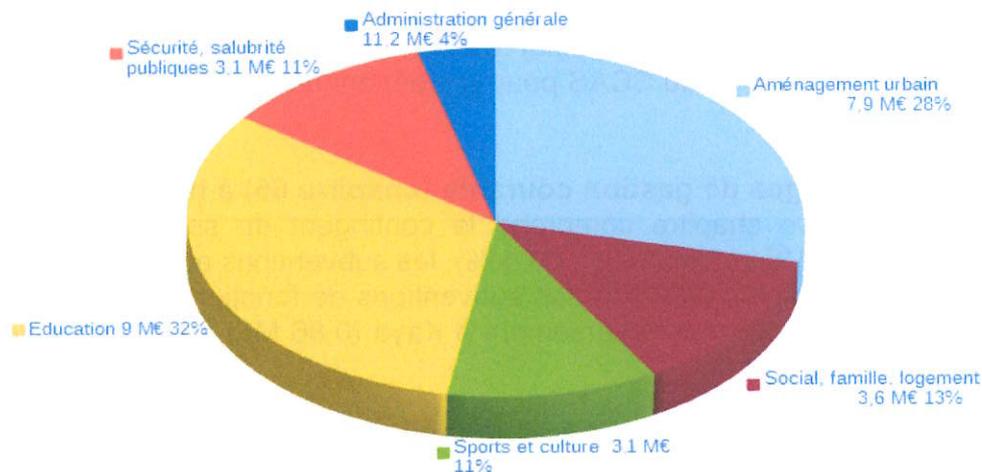
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les principales causes d'augmentation sont :

- les charges de personnel (+1,2 M€) ;
- l'énergie (+ 0,3 M€) ;
- l'alimentation (+ 0,1 M€)
- le reversement de subvention à Kaya (+0,86 M€).

Dépenses de fonctionnement par fonction



Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3,2 M€.

Dans le document ci-joint, faisant suite à la présentation des comptes par nature conformément au plan comptable général, sont détaillées les réalisations par fonction en application de la réglementation M57, permettant ainsi d'avoir une vision du fonctionnement des principaux secteurs d'activités.

En conclusion, **le résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2022** peut être présenté ainsi :

• résultat de l'exercice 2022 :	+ 3 574 783,05 €
• résultat reporté de 2021 :	+ 1 500 000,00 €

• résultat net disponible fin 2022 :	+ 5 074 783,05 €
	(contre 4 487 535,12 € en 2021)

L'épargne brute s'élève à 5,7 M€.

Après retraitement (+ ou – les charges et produits exceptionnels), elle s'élève à 5,4M€.

La section d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées :

- Du remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,7 M€. Le ratio de désendettement de la ville pour 2022 est de 4,4 ans (4,3 en 2021).
- Des dépenses d'équipement brut (chapitres 20 + 21 + 23 et opérations), prévues en crédits inscrits à 13,4 M€. Elles ont été engagées à hauteur de 71,1 % (9,5 M€), mandatées à hauteur de 58,3 % (7,8 M€) et reportées pour 1,7 M€.

En 2022, le niveau des dépenses d'équipement a été élevé en raison de nombreuses opérations qui entrent en phase de réalisation.

Réalisation des dépenses réelles d'équipement		
Année	Mandatement	
2020	50,00 %	5 703 325 €
2021	48,15 %	5 187 142 €
2022	58,32 %	7 808 473 €
Moyenne des 3 dernières années	52,15 %	6 232 980 €

Parmi ces dépenses, il convient de citer :

- la voirie et l'éclairage public (2,2 M€),
 - les équipements numériques (0,1 M€)
 - l'opération Lac Renardières (0,6 M€),
 - l'aménagement des bords de Vienne (2 M€)
 - les travaux dans les écoles (0,7 M€)
- des subventions d'équipement (aides aux ravalements de façade...) (0,6 M€)

Figurent parmi **les recettes réelles d'investissement** :

- Le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 0,7 M€ (0,8 M€ en 2021),
- Les autres dotations : l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement 2021 (3 M€) et les taxes d'urbanisme (0,14 M€),
- Les subventions d'équipement reçues (chapitre 13) pour 1,4 M€,
- 3 M€ d'emprunts ont été réalisés au cours de l'exercice.

Encours de la dette :

- Au 1^{er} janvier 2022 : 24,76 M€
- Remboursement : - 2,74 M€
- Nouveaux emprunts : + 3,00 M€
- Au 31 décembre 2022 : 25,02 M€

En conclusion, **le résultat d'investissement à la fin de l'exercice 2022** se présente ainsi :

- résultat de l'exercice 2022 : - 802 529,86 €
- résultat reporté de 2021 : - 1 237 252,19 €
- résultat brut cumulé 2022 : - 2 039 782,05 €
- solde des reports de 2022 vers 2023 : + 57 756,23 €
- **solde net disponible : - 1 982 025,82 €**
(rappel 2021 : - 1 296 030,08 €)

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à -38 380,07 €, mais en intégrant les déficits antérieurs il est – 113 581,76 €.

Celui de la section d'investissement est déficitaire de - 230 394,55 € après reports.

En section de fonctionnement, ce budget comporte essentiellement des dépenses courantes (charges à caractère général et charges du personnel) et des charges financières (289 K€) ainsi que des recettes liées à la fréquentation (269 K€).

L'investissement retrace des dépenses liées essentiellement au remboursement des deux emprunts contractés et à l'avance du budget principal (159 K€).

LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS :

Dans la dernière partie du document, et conformément à la réglementation, figure une présentation consolidée des deux budgets, afin d'avoir une vision globale des comptes de la collectivité.

Les résultats bruts globaux totaux des deux sections par budget (fonds de roulement au 31 décembre) et les soldes nets après reports sont les suivants :

	Résultat brut total au 31 déc. (fonds de roulement)	Solde net total après reports
Budget principal	3 035 001,00 €	3 092 757,23 €
Parcs de stationnement	- 335 529,66 €	- 343 976,31 €
TOTAL	2 699 471,34 €	2 748 780,92 €

Le fonds de roulement au 31 décembre est à 2,7 M€.

